

Procès-verbal SEANCE du CONSEIL MUNICIPAL du 14 février 2025

Nombre de membres afférent au conseil municipal : 15

En exercice : 15

Présents : 9

Votants : 11

Séance du : 14.02.2025

Convocation du : 17.01.2025

Affichage du : 17.01.2025

L'an deux mille vingt-cinq, le 14 février, à 18h18 le Conseil municipal de VINSOBRES s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Claude SOMAGLINO, Maire.

Présents : Claude SOMAGLINO, Marie-Claude ROGEZ, Roger GLEIZE, Denise ROUSSET, Claude CALOÏ, Christian TORTEL, Marie-Pierre MONIER, Jean MOUTON, Anne-Marie CORRAND.

Absents excusés : Magali CAMPANA (donne procuration à Christian TORTEL), Estelle LIELY (donne procuration à Anne-Marie CORRAND), Philippe BOURSAUX (donne procuration à Marie ROGEZ), Sylvie BOREL, Stéphanie CORNUD, Olivier ROQUE D'ORBCASTEL.

Secrétaire de séance : Christian TORTEL.

Approbation à l'unanimité du PV du 07.01.2025.

DELIBERATION N°1 – 14/02/2025

Attribution du marché public de service par Délégation de Service Public par voie d'affermage du camping municipal

Le maire propose à l'assemblée :

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L. 2122-22 pour les communes,

Vu le rapport en date du 15 janvier 2025,

Vu l'avis public à la concurrence publié le 04 novembre 2024,

Vu l'analyse des offres reçues qui aboutit au classement des entreprises dans l'ordre suivant :

1^{ère} offre : BILLIG Lenuta-Cristina : 90.30/100

2^{ème} offre : SUGIER Jérôme : 56.60/100

3^{ème} offre : BERNARD David : 86.66/100

Le pouvoir de Mme ROUSSET Denise, n'est pas exercé et est sortie de la salle du Conseil Municipal.

L'assemblée délibérante, après avoir délibéré à 11 voix POUR :

- Attribue le marché public de service par délégation de service public par voie d'affermage du camping municipal à **Madame BILLIG Lenuta-Cristina**, demeurant 923, montée du Moulin 26110 VINSOBRES pour un montant de 13 200.00 euros par an,
- AUTORISE le Maire à signer tous documents afférents à ce dossier,

Monsieur le Maire,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour au siège de la collectivité,

- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

DELIBERATION n° 02 – 14.02.2025

Déclaration d'intention d'aliéner un bien – parcelles AL 624, AO 472, AL 689

Monsieur le Maire soumet au Conseil Municipal la déclaration d'intention d'aliéner émanant de Maître CARILLO, notaire à TULETTE (26) concernant le bien désigné ci-après appartenant à Monsieur SURDON Jean, retraité, demeurant 37, rue Reynarde à VINSOBRES (26110)

Références cadastrales des parcelles :

- AL 624, située 37, rue Reynarde à VINSOBRES
- AO 472, située Traverse de Laparan à VINSOBRES
- AL 689, située 37, rue Reynarde à VINSOBRES

Superficie totale : 00 ha 07 a 27 ca

Prix : 550 000 euros

Acquéreur : Monsieur Patrick PETTINI demeurant 18ter, route de la Godette à ALLEVES (74 540)

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **DECIDE** de ne pas exercer le droit de préemption urbain de la commune sur ce bien.

DELIBERATION n° 03 – 14.02.2025

Déclaration d'intention d'aliéner un bien – parcelles AL 577

Monsieur le Maire soumet au Conseil Municipal la déclaration d'intention d'aliéner émanant de Maître Christelle ROUBY, notaire à NYONS (26) concernant le bien désigné ci-après appartenant à Monsieur LEVY Michel, retraité, demeurant 6, impasse des vers à soie à VINSOBRES (26110)

Référence cadastrale de la parcelle : AL 577, 19, rue Reynarde à VINSOBRES

Superficie totale : 00 ha 01 a 79 ca

Prix : 279 500 euros

Acquéreur : Monsieur Uwe GEPP demeurant Hartmann-Ibach Str.69 à FRACFORT SUR LE MAIN (Allemagne)

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **DECIDE** de ne pas exercer le droit de préemption urbain de la commune sur ce bien.

DELIBERATION n° 04 – 14.02.2025

Déclaration d'intention d'aliéner un bien – parcelles AO 436

Monsieur le Maire soumet au Conseil Municipal la déclaration d'intention d'aliéner émanant de Maître Antoine PAPAS, notaire à NYONS (26) concernant le bien désigné ci-après appartenant à Madame TOURRE Béatrice, retraitée, demeurant 6, rue du Mont Ventoux à VINSOBRES (26110)

Référence cadastrale de la parcelle : AO 436, 6, rue du Mont Ventoux à VINSOBRES

Superficie totale : 00 ha 10 a 00 ca

Prix : 400 000 euros

Acquéreur : SCI à créer à Madame TOURRE Béatrice pour un apport en Société

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **DECIDE** de ne pas exercer le droit de préemption urbain de la commune sur ce bien.

DELIBERATION N° 05 – 15.02.2025

CONVENTION COMMUNE / AUBERGE DU PETIT BISTRO

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que l'Auberge du Petit Bistrot occupe une partie du domaine public, à côté de l'église, une placette avec une fontaine et des arbres. Les gérants payent une redevance chaque année pour cette occupation.

En contrepartie de l'entretien de la fontaine et des arbres par l'Auberge du Petit Bistrot, il est proposé au Conseil Municipal de ne pas leur faire payer la consommation d'eau pour la fontaine et l'arrosage des fleurs et arbres à hauteur de maximum 50 m3 à l'année.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **ACCEPTE** les termes du projet de convention
- **AUTORISE** le Maire à signer ladite convention avec l'Auberge du Petit Bistrot.

DELIBERATION n°06 - 14.02.2025

CONVENTION D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC ENTRE LA COMMUNE ET SARL L'AUBERGE DU PETIT BISTROT

Monsieur le Maire soumet au Conseil Municipal la convention d'occupation du domaine public entre la commune et la SARL L'Auberge du petit bistrot.

Il convient d'autoriser l'auberge du petit bistrot à utiliser le domaine public pour une surface de 55 m2 au prix de 8€ du m2 du 01/01/2025 au 27/11/2027, date correspondant à la fin du bail commercial en cours.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **AUTORISE** M. le Maire à signer la convention d'occupation du domaine public

DELIBERATION n° 07 – 14.02.2025

Déclaration d'intention d'aliéner un bien – parcelle AL 0014

Monsieur le Maire soumet au Conseil Municipal la déclaration d'intention d'aliéner émanant de Maître Serge CONSTANT, notaire à NANCY (57) concernant le bien désigné ci-après appartenant à Monsieur EL YOUSSEFI Majid, artisan maçon, demeurant 104, sous les barris à VINSOBRES (26110)

Référence cadastrale de la parcelle : AL 0014 , le Village à VINSOBRES

Superficie totale : 00 ha 00 a 62 ca

Prix : 175 000 euros

Acquéreur : Blandine PHILIBERT, responsable exploitante « la Poste », demeurant 6, impasse des Acacias à CHATEAUNEUF-LES-MARTIGUES (13220)

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **DECIDE** de ne pas exercer le droit de préemption urbain de la commune sur ce bien.

DELIBERATION n° 08 – 14.02.2025

Convention de portage de repas avec l'Hôpital Local de Nyons et Monsieur Wilfried NOUGAILHAC

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que la livraison des repas confectionnés par l'hôpital de Nyons pour les personnes âgées n'aura plus lieu à l'épicerie à compter du 01/04/2025.

Il propose de conventionner avec l'Hôpital de Nyons pour que la livraison et la distribution s'effectuent à la Mairie. La distribution sera effectuée par Mr Wilfried NOUGAILHAC.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité

- **ACCORTE** les termes du projet de convention
- **AUTORISE** le Maire à signer ladite convention avec Monsieur le Directeur délégué de l'Hôpital de Nyons.

Divers :

- Absence regrettable de l'opposition
- Téléphonie : Le Syndicat Mixte Ardèche Drôme Numérique s'engage à ce que tout soit relié à la Fibre. Les Bâtiments communaux reliés à la Fibre courant Mars 2025. En 12/20026, tout doit être connecté à la fibre
- Passage chez Free Pro au niveau de la téléphonie de la Mairie, ce qui fait un gain annuel de 5 000 euros.
- Ajout d'un 2^{ème} composteur.
- Travaux centre-bourg : 1 seul arbre restera sur place et les 3 autres seront remplacés.

La séance est levée à 19h20.

Le Maire,
Claude SOMAGLINO



Le secrétaire de séance,
Christian TORTEL